

**S O D K** \_ Konferenz der kantonalen  
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren  
**C D A S** \_ Conférence des directrices et directeurs  
cantonaux des affaires sociales  
**C D O S** \_ Conferenza delle direttrici e dei direttori  
cantionali delle opere sociali

# Education sans violence : enjeux actuels et besoins du terrain



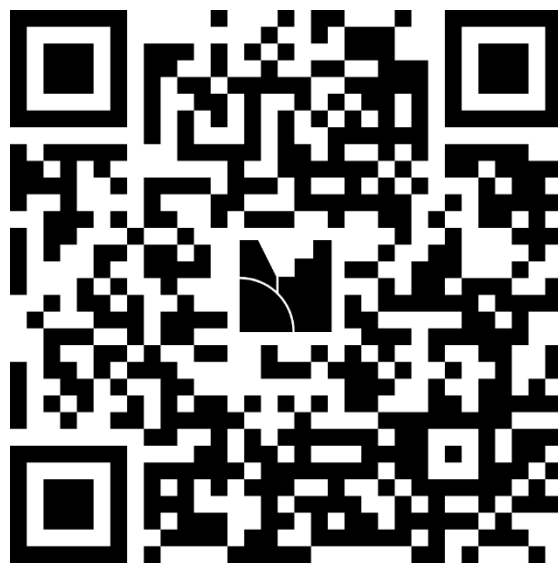
*Joanna Bärtschi, responsable du domaine Enfance et jeunesse à la CDAS  
(Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales)*

## Sondage Mentimeter

**« Quels sont selon vous les enjeux actuels  
en lien avec la mise en œuvre de l'éducation  
sans violence dans la société suisse ? »**

**menti.com**

**16237465**



- L'éducation sans violence est un thème important pour la CDAS. Elle a pris [position](#) de manière engagée dans le cadre de la consultation et a défendu l'introduction de ces articles de loi devant le Parlement
- Un échange a été organisé par la CDAS en mars 2025 pour discuter des besoins et des enjeux dans les cantons
- Le Comité de la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse a adopté une prise de position à l'attention du Comité de la CDAS concernant les mesures de sensibilisation et d'information qui devraient être réalisées prioritairement
- Une lettre a été envoyée fin janvier 2026 aux membres de la CDAS

## Enjeu n°1 : Sensibilisation et information

Les études et les expériences menées à l'étranger montrent que l'interdiction de la violence dans l'éducation n'est pas suffisante à elle seule pour faire diminuer les cas mais qu'il faut accompagner l'interdiction de **mesures de prévention, de sensibilisation et d'information.**

Mais :

- la coordination des acteurs étatiques fait actuellement défaut au niveau national / intercantonal
- la sensibilisation et l'information devrait se faire de manière régulière
- manque de ressources et de moyens financiers

## Des enfants et des jeunes

- **comment garantir que les offres de consultation soient directement accessibles aux enfants et aux jeunes sans que l'autorisation du détenteur de l'autorité parentale ne soit requise ?**
- **comment renforcer le rôle des pairs ?**

## Des parents

- **expliquer ce que cela signifie d'éduquer son enfant sans recourir à la violence**
- **comment atteindre les parents auteurs de violence ?**
- **comment agir sur les conditions de vie des parents ?**
- **sensibilisation à la violence psychologique**

## Des professionnels

Les professionnels ont rôle très important à jouer, mais c'est un rôle difficile

- comment promouvoir l'éducation sans violence auprès des familles lorsque les parents sont stressés, ont des représentations traditionnelles de l'éducation ou lorsqu'il y a des barrière linguistiques ou culturelles ?
- où orienter les enfants/jeunes et les parents ?
- manque de ressources en temps et financières
- la coopération entre les services et les différentes institutions est un défi

## Enjeu n°2 : les offices de consultation

***Le futur al. 4 de l'art. 302 CC précise : « Les cantons veillent à ce que les parents et l'enfant puissent s'adresser, ensemble ou séparément, à des offices de consultation en cas de difficultés dans l'éducation »***

- **Quels sont ces offices de consultation ? (par âge ? par problématique secondaire ?)**
- **Dans l'idéal : une seule porte d'entrée par canton qui effectue ensuite un triage**
- **Quelles sont les éventuelles lacunes dans le dispositif d'aide actuel ?**
- **Les offices de consultation devraient faire partie du dispositif de « l'aide (volontaire) à l'enfance et à la jeunesse » et non du dispositif de « protection de l'enfance et de la jeunesse**

- 1) **Est-ce qu'il y a selon vous d'autres aspects qui n'ont pas encore été mentionnés en lien avec les deux enjeux principaux qui viennent d'être présentés (sensibilisation et information / office de consultation) ?**
- 2) **Quels autres enjeux importants en lien avec la mise en œuvre de l'éducation sans violence devraient être pris en considération selon vous ?**
- 3) **Quelles mesures vont permettre selon vous d'atteindre les objectifs de la loi ?**
  - **Pour les familles (enfants, jeunes, parents, représentants légaux)**
  - **Pour les professionnels**
- 4) **Parmi ces mesures, lesquelles pourraient être mises en œuvre par l'OLEJ ?**